

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2015 A 20 HEURES

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Chantal BUISSON, Marie-Laure FLANDRIN, Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Marina LOBBEDEY, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD .

Etaient absents : Audrey CREVECOEUR, excusée, qui a donné pouvoir à Mme SAINT-MACHIN
Christophe BEYAERT – Jean-Luc COURBOT et Sylvie LEFEBVRE, excusés

Secrétaire élue : Marie-Laure FLANDRIN

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Pas d'observations

2015-31 – Prise de compétence voirie d'intérêt communautaire – Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 11 décembre 2014, a adopté le principe de réalisation de la voirie de désenclavement de la gare de SAINT-OMER et opté pour le trajet prolongeant l'avenue des Frais Fonds et la rue Rembrandt à LONGUENESSE, cette opération s'accompagnant de l'aménagement d'un parking silo sur l'emplacement du parking de l'Europe et d'une liaison par passerelle jusqu'au parvis de la gare.

Ces aménagements concerneront à la fois les territoires des communes de LONGUENESSE et SAINT-OMER et le Conseil Communautaire, réuni le 7 mai 2015, a estimé qu'il serait donc logique qu'ils soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Il a ainsi décidé de solliciter la modification des statuts de la CASO afin d'obtenir la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, émet un avis favorable sur cette demande.

2015-32 – Schéma Départemental de boisement

M. le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du dispositif du Schéma Directeur Départemental des Boisements et de ses conditions d'application locale et leur demande de se prononcer sur cette question.

A l'unanimité de ses voix, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Président du Conseil Général d'assurer l'engagement des études préalables à la mise en œuvre d'une procédure de Réglementation des Boisements et d'instituer, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L.121-2 du Code Rural, la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

2015-33 – Cimetière communal – Tarifs des concessions

Il est nécessaire de statuer à nouveau sur cette question car légalement ne peuvent être accordées que des concessions temporaires d'une durée variant de 5 à 15 ans – trentenaires ou cinquantenaires ; Les dispositions de la délibération n° 2015-19 en 9 avril 2015 ne sont donc pas applicables et elle doit être annulée.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, adoptent donc les tarifs suivants :

- Cimetière
 - concession trentenaire : 50 € le m²
 - renouvellement (1 fois seulement) pour 30 ans : 50 € le m²
- Columbarium
 - concession d'une case (2 urnes) pour une durée de 15 ans : 500 €
 - concession d'une case (2 urnes) pour une durée de 30 ans : 750 €
 - renouvellement pour 15 ans pour une case (2 urnes) : 500 €

En cas de non-renouvellement dans un délai d'un an à l'expiration de la concession, la case sera reprise par la commune.

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 100 €

Ces dispositions seront applicables à compter du 1er juillet 2015.

2015-34 – Cimetière communal – Reprise des concessions définitivement constatées en état d'abandon

Par délibération en date du 13 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de confier au groupe ELABOR les opérations relatives à la restructuration et à la mise en conformité du cimetière communal y compris la reprise physique de 20 tombes (coût : 12 000 € H.T.).

A l'issue de la procédure administrative débutée en avril 2009, le Conseil Municipal a validé, le 23 juin 2014, la liste des 45 concessions définitivement constatées en état d'abandon.

Une première proposition financière s'élevant à 23 277.60 € H.T. avait été présentée par ELABOR pour finaliser les travaux de réaménagement du cimetière (reprise des tombes – ossuaire avec habillage en granit – caveau d'attente – déplacement d'une tombe et des corps – plan de récolement – registre de l'ossuaire – projet de réaménagement – mise à jour du plan du cimetière – travaux de terrassement des allées – assistance et conseil).

A l'issue de la négociation entre MM COUTOUT et FREDERIC et suite à la décision d'abandonner le déplacement de la tombe 3-52 ainsi que l'habillage en granit de l'ossuaire, un devis d'un montant de 14 250 € H.T. est aujourd'hui soumis à l'approbation des membres du Conseil pour le relevage physique des 25 tombes supplémentaires et les différents travaux connexes ; Le règlement de la somme due pour l'ensemble des travaux serait échelonné sur 3 années (2015 – 2017).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à régler les sommes dues selon les modalités définies ci-dessus sur le budget 2015 et suivants.

2015-35 – Remplacement des véhicules fonction

Fin 2008, la commune a fait l'acquisition de 2 véhicules d'occasion (1 Berlingo CITROEN et 1 camion benne RENAULT) mis en vente par le Département du Pas-de-Calais.

Les réparations se multiplient et il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à leur remplacement, en priorité celui du véhicule utilitaire.

M. FREDERIC se propose de reprendre contact avec M. LHERBIER (Département) ; Une prospection aura également lieu sur internet et dans les garages.

Accord à l'unanimité des voix ; Le budget est fixé à 3 000 € par véhicule et délégation est donnée à M. le Maire pour finaliser cette opération.

2015-36 – Budget – Ligne de Trésorerie

La ligne de trésorerie de 100 000 € souscrite en juillet 2013 auprès de la Caisse d'Epargne avait été prorogée d'une année et vient à échéance le 22 juillet 2015.

Compte tenu des échéances à venir, M. le Maire propose de la renouveler pour une année aux conditions suivantes : taux d'intérêt : EURIBOR 1 semaine + 1.80 % / frais de dossier : 0.20 % / commission de non-utilisation : 0.50 %.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition ainsi que sur le montant à souscrire pour l'année à venir.

Accord est donné à l'unanimité des voix pour le renouvellement de la LTI aux conditions indiquées ci-dessus et un montant de 150 000 €.

M. le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires et à régler les frais et intérêts se rapportant à cette opération.

2015-37 – Représentation communale dans les communautés d'agglomération – Fixation du nombre de sièges du Conseil Communautaire de la C.A.S.O. – Répartition entre les communes membres

Par délibération en date du 1er décembre 2014, la commune de RACQUINGHEM a sollicité son retrait de la Communauté de Communes du Pays d'Aire (CCPA) au profit d'une adhésion à la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER.

Il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle répartition des sièges communautaires.

La population municipale des communes au sein de la CASO s'élève au total à 70 867 habitants.

En application du III de l'article L 5211-6-1 du CGCT, le nombre de sièges de l'organe délibérant, en fonction de la strate de population, s'élèverait donc à 40.

Seules 11 communes sur les 26 intéressées (IV de l'article L 5211-6-1 du CGCT) se verraient attribuer des sièges en fonction de leur population, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les 15 autres communes devraient chacune se voir attribuer un siège supplémentaire.

Le nombre de sièges de l'organe délibérant qui serait attribué s'élèverait ainsi à 55.

Cependant, dans le cadre d'un accord local entre communes intéressées, il est possible de majorer de 25 % ce nombre de sièges, autorisant ainsi la création de 68 sièges à répartir entre les communes membres comme suit :

ARQUES	9
BAYENGHEM LES EPERLECQUES	1
BLENDECQUES	4
CAMPAGNE LES WARDRECQUES	1
CLAIRMARAIS	1
EPERLECQUES	3
HALLINES	1
HELFAUT	2
HOULLE	1
LONGUENESSE	10
MENTQUE NORBECOURT	1
MORINGHEM	1
MOULLE	1
NORDAUSQUES	1
NORT LEULINGHEM	1
RACQUINGHEM	2
SAINT-MARTIN-AU-LAERT	3
SAINT-OMER	13
SALPERWICK	1
SERQUES	1
TATINGHEM	2
TILQUES	1
TOURNEHEM SUR LA HEM	2
WARDRECQUES	1
WIZERNES	3
ZOUAFQUES	1

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fixation du nombre de sièges au sein du conseil communautaire et sa répartition, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, établi dans le cadre d'un accord local.

A l'unanimité de ses voix, le Conseil Municipal valide la répartition des 68 sièges de conseillers communautaires comme indiqué ci-dessus.

2015-38 – Mise en œuvre des temps d'activités périscolaires – Année 2015/2016 / Participation financière des familles

Par délibération n° 2015-27 en date du 2 juin 2015, le Conseil Municipal a entériné la mise en œuvre des NAP à la rentrée 2015/2016 selon les modalités suivantes :

- pour les classes primaires : 1 h 30 les mardi et jeudi de 15 h 30 à 17 h,
- pour les classes maternelles : 1 h le vendredi de 15 h 30 à 16 h 30.

Dès la rentrée de septembre, il est proposé de demander une participation financière aux familles dont les enfants participeront aux activités proposées selon le barème ci-dessous :

- pour les primaires : 6 € par période scolaire / enfant ou 30 € pour l'année,
- pour les maternelles : 2 € par période scolaire / enfant ou 10 € pour l'année.

Même si le fonds d'amorçage versé par l'Etat (50 €/enfant) a été pérennisé pour 2015/2016, les dépenses engagées seront en augmentation :

- la Municipalité va travailler en collaboration avec la CASO (animateur sportif, mise à disposition de malles d'activités...),
- les enfants pourront bénéficier de nouvelles activités (réalisation d'une fresque sur le mur de la cour de l'école par exemple) qui nécessiteront un recours à des intervenants extérieurs.

Par ailleurs, il a été décidé de recruter Illiana COCUD en contrat avenir (35 h/semaine – contrat de 3 ans) afin de s'occuper de la coordination des NAP en collaboration avec Mme HOUSSIN.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (1 voix contre : Mme SAINT-MACHIN), émet un avis favorable sur cette proposition et adopte les tarifs repris ci-dessus.

M. le Maire est autorisé à mettre en place une régie de recettes pour la perception des sommes dues à ce titre ; Cette régie sera confiée à Mme Nathalie PICOTIN déjà en charge de celle liée à la vente des tickets de cantine.

2015-39 – Mise en œuvre des temps d'activités périscolaires – Année 2015/2016 / Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Suite à la modification de la répartition des heures de temps d'activités périscolaires décidée précédemment, au vu du bilan dressé à l'issue de l'année qui vient de s'achever et à l'issue des diverses réunions de la Commission des Affaires Scolaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité de leur voix, entérinent la création un poste d'adjoint d'animation territorial non titulaire à temps non complet sur la base de 5 heures/semaine en période scolaire.

Délégation est donnée à M. le Maire aux fins de procéder au recrutement d'un agent pour la période du 1er septembre 2015 au 30 juin 2016.

2015-40 – Elaboration des Agendas d'Accessibilité Programmée du patrimoine bâti

Par délibération en date du 9 avril 2015, il a été décidé de lancer une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration de l'AD'AP du patrimoine bâti communal.

Les 3 entreprises contactées ont répondu. A l'ouverture des plis, les offres sont les suivantes :

- DPE Habitat (HESDIN) : 1 305.00 € H.T.
- CEPAM (MOULLE) : 19 226.56 € H.T.
- QUALICONSULT (COQUELLES) : 2 880.00 € H.T.

Les services de la CASO, dont le concours a été sollicité, sont en train de procéder à leur analyse.

M. le Maire précise, par ailleurs, qu'en réponse à sa demande, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de SAINT-OMER lui a fait savoir qu'elle pourrait accompagner la commune dans cette opération mais n'a pas encore précisé à ce jour dans quelles conditions.

Compte tenu des délais impartis pour l'élaboration des Ad'AP, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, donne délégation à M. le Maire pour retenir la meilleure proposition dès qu'il disposera des éléments complémentaires concernant l'A.U.D. et signer tous documents s'y rapportant.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

a) Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Jules Ferry

Un courrier a été adressé en Mairie pour l'octroi d'une subvention destinée à aider au financement des différentes sorties organisées pour les élèves en lien avec le projet éducatif développé pendant l'année par le personnel enseignant.

Un bilan de l'exercice 2013/2014 et le prévisionnel de l'année 2014/2015 ont été joints.

Au terme de la discussion, il est décidé de rencontrer l'APE afin de leur faire part des remarques du Conseil.

b) ESSOR

➤ Voir avec la commune de MOULLE afin qu'elle participe au nettoyage des vestiaires (article 6 de la convention signée entre les communes) ;

➤ Consommation électrique : problème lié au fonctionnement du ballon d'eau chaude. Le concours de M. PIERS, conseiller en énergie partagé, a été sollicité.

c) Projet SEVE

M. VIEILLARD informe les membres du Conseil qu'il a également rencontré M. PIERS afin de faire le point sur le phasage des travaux à effectuer dans le cadre du remplacement de l'éclairage vétuste.

d) Divers

➤ Réunion programmée avec le personnel technique le 3 juillet pour la planification des travaux à réaliser pendant l'été ;

➤ Organisation d'une réception en Mairie pour les bénévoles et les membres du personnel communal ayant participé à l'encadrement des T.A.P. pendant l'année scolaire écoulée ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.